

Draguignan, le 31 DEC. 2021

OBJET : Réunion d'information le jeudi 27 janvier 2022 de 14 heures à 17 heures, salle du Recoux au CANNET DES MAURES.

Madame, Monsieur le Maire et Chers (ères) Collègues,

A compter du 1^{er} janvier 2022 la réforme de la dématérialisation des autorisations d'urbanisme entrera en vigueur.

Toutes les communes, quelle que soit leur taille seront tenues à cette date de recevoir les demandes d'autorisations d'urbanisme déposées par voie électronique si le pétitionnaire en fait le choix. C'est ce qu'on appelle la saisine par voie électronique « SVE » déjà applicable pour d'autres actes administratifs depuis 2016.

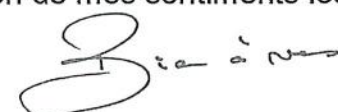
Pour les communes de plus de 3 500 habitants, la dématérialisation de l'instruction sera également requise à compter du 1^{er} janvier prochain dans les conditions de l'article L.423-3 du code de l'urbanisme, issu de la loi Elan, qui précise qu'elles « disposent d'une téléprocédure spécifique leur permettant de recevoir et d'instruire sous forme dématérialisée les demande d'autorisation d'urbanisme déposées à compter du 1^{er} janvier 2022.

Aussi l'Association des Maires du Var en partenariat avec la Direction Départementale des Territoires et de la Mer organise une réunion d'information ouverte aux élus et personnel territorial le **jeudi 27 janvier 2022 de 14 heures à 17 heures, salle du Recoux au CANNET DES MAURES** sur l'application de cette nouvelle mesure.

Afin de répondre aux mieux à vos interrogations, je vous demande de bien vouloir me faire parvenir les points particuliers que vous souhaitez voir aborder dans les meilleurs délais.

Vous trouverez ci-joint un bulletin d'inscription à diffuser au sein de votre collectivité et à retourner dûment complété **avant le 21 janvier 2022**.

Vous en souhaitant bonne réception, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur le Maire et Chers (ères) Collègues, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Hubert FALCO
Président des Maires du Var
Maire de TOULON
Ancien Ministre

BULLETIN D'INSCRIPTION

**LA REFORME DE LA DEMATERIALISATION
DES AUTORISATIONS D'URBANISME**

Bulletin d'inscription à retourner à l'Association des Maires du Var
Rond-Point du 4 décembre 1974
83007 DRAGUIGNAN CEDEX

AVANT LE 21 JANVIER 2022

COMMUNE :

OU

COMMUNAUTE :

- Souhaite participer à la réunion d'information le jeudi 27 janvier 2022 au Cannet des Maures de 14 heures à 17 heures
- Ne souhaite pas participer à la formation le jeudi 27 janvier 2022 au Cannet des Maures de 14 heures à 17 heures

Participants :

Madame – Monsieur
Fonctions

Madame – Monsieur
Fonctions

Madame – Monsieur
Fonctions

Madame – Monsieur
Fonctions

Madame – Monsieur
Fonctions

Madame – Monsieur
Fonctions